

Faut-il répercuter ou ne pas répercuter sur le consommateur la hausse de 5,5 % à 7 % de la TVA ? C'est la santé financière, voire la survie des libraires qui est en jeu. Mais ce sont les éditeurs qui fixent les prix. Si la hausse est approuvée au Parlement, alors plusieurs scénarios se présentent.



D

epuis quelques jours, les littéraires qui au lycée lisaient Proust sous la table en cours de maths se trouvent plongés dans une formation accélérée pour rattraper ce temps perdu. Il s'agit de résoudre un calcul quasi shakespearien : répercuter ou ne pas répercuter au consommateur la hausse de 1,5 point de la TVA sur le prix du livre annoncée le 7 novembre dernier. Pour les libraires, il en va de leur santé financière, voire de leur survie, s'alarment les acteurs de la filière. Si ce sont eux qui facturent la TVA et la reversent à l'Etat, ils n'ont en revanche pas le pouvoir

de décider eux-mêmes de faire payer le différentiel aux clients. Du fait de la loi Lang, ce sont les éditeurs qui ont la main sur la tarification des livres. Si la hausse est approuvée au Parlement, plusieurs scénarios sont envisageables, ainsi que quelques conséquences pratiques de taille.

1 Les éditeurs répercutent la TVA sur leurs prix TTC

C'est la moins mauvaise des solutions envisageables pour les libraires : le consommateur paierait le surplus de TVA, soit quelques centimes, ou dizaines de centimes. C'est la décision déjà prise par Minuit, éditeur littéraire dont les lecteurs ne renonceraient pas à l'achat des romans de Laurent Mauvignier ou Eric Laurrent parce qu'ils coûteraient une vingtaine de centimes de plus. Ce serait aussi plus simple à gérer dans les bases de données et les systèmes informatiques. « *Il faudrait que les éditeurs relèvent de 1,42 % tous leurs prix TTC pour que personne ne perde d'argent au sein de la chaîne, puisque alors le prix hors taxes des livres serait maintenu* », explique Matthieu de Montchalin, président du Syndicat de la librairie française (SLF). Cette réévaluation tarifaire ne

serait toutefois pas neutre. Même minime, la hausse de prix, dans un contexte de faible pouvoir d'achat, pourrait freiner les ventes, craignent certains professionnels. « *On ne peut pas simplement augmenter tous les prix à hauteur de la hausse de la TVA* », prévient Pierre Dutilleul, directeur délégué d'Editis, chargé de la communication et des ressources humaines. Il faudrait aussi réétiqueter tous les stocks en librairies et chez les distributeurs. « *Réaliser un tel travail en six semaines est bien sûr impossible*, observe Guillaume Husson, délégué général du SLF, *mais on peut espérer une certaine tolérance, voire un aménagement des modalités d'application de la mesure.* » Les libraires envisagent ainsi d'indiquer dans un premier temps, sur des panneaux disposés dans les magasins, que les prix figurant au dos des livres n'incluent pas la nouvelle TVA.

2 Les éditeurs maintiennent leurs prix TTC

C'est le pire des scénarios pour la chaîne, qui aurait à supporter la hausse de TVA. Les libraires perdraient à la fois sur la valeur de leur stock, sur leurs retours ultérieurs et sur la rentabilité

TVA Qui va payer?

HERVÉ HUGUENY ET CLARISSE NORMAND

1,42 %

C'EST LA HAUSSE
DU PRIX TTC
QUE LE SLF
RECOMMANDE POUR
QUE PERSONNE
NE SOIT LÉSÉ

Pour intégrer la hausse de la TVA, tout en maintenant à l'identique le prix HT qui sert de base de calcul à la rémunération de la plupart des intervenants de la filière (éditeurs, libraires, auteurs souvent...), le prix public de vente de tous les livres devra être augmenté de 1,42 %.

de leur activité. En effet, pour maintenir un prix TTC inchangé avec une TVA supérieure, les éditeurs baisseraient le prix hors taxes, qui est la base de toutes les transactions entre professionnels, et la référence au bilan. Les stocks seraient d'entrée de jeu dévalorisés du montant de la hausse de TVA au 1^{er} janvier. Dans la profession, où ils sont particulièrement importants, cela représenterait, selon le Syndicat de la librairie française (SLF), une perte directe « de plusieurs milliers à plusieurs dizaines de milliers d'euros selon la taille de la librairie ». « Ce serait dramatique pour une grande majorité de libraires, estime Matthieu de Montchalin, président du SLF et patron de L'Armitière à Rouen. Sachant que les banques sont en train de resserrer les vis, nombre d'établissements se verraient couper leurs lignes de crédit. » Plus grave encore, la librairie verrait sa marge diminuer, sachant qu'elle « représente aujourd'hui le commerce de détail le plus fragile avec une rentabilité moyenne de 0,3 % de son chiffre d'affaires ». Un établissement disposant d'une remise de 34 % verrait alors « son résultat passer d'un bénéfice de 0,3 % à une perte de 0,2 % ! Une majorité des librairies se retrouveraient ainsi //

« Ça ferait
20 000 euros
de perdus
pour
L'Armitière. »

Matthieu de Montchalin

« 60 000 euros perdus en 2012 »

MATTHIEU DE MONTCHALIN (PRÉSIDENT DU SLF, L'ARMITIÈRE À ROUEN)

« Si les éditeurs ne modifiaient pas leurs prix, L'Armitière perdrait 20 000 euros sur ses stocks et ses retours ainsi que 40 000 euros sur sa marge la première année. Total pour 2012 : 60 000 euros perdus. C'est 1 % de mon chiffre d'affaires annuel et plus que mon bénéfice ! »

« La librairie n'a pas les moyens de faire face »

OLIVIER L'HOTIS (L'ESPERLUÈTE À CHARTRES)

« La seule voie envisageable est de faire une nouvelle fois bénéficier la filière d'une mesure d'exception. Avec une rentabilité nette moyenne de 0,3 %, la librairie n'a pas les moyens de faire face à ce nouveau choc. »

« Ce n'est pas la mesure que l'on attendait des pouvoirs publics ! »

XAVIER MONI (COMME UN ROMAN À PARIS)

« J'espère que les éditeurs neutraliseront la hausse de TVA par une hausse équivalente de leurs prix de vente. Cela posera des soucis d'étiquetage mais ce sera de toute façon mieux pour nous que de prendre en charge le différentiel de TVA. En tout cas, ce n'est pas la mesure que l'on attendait des pouvoirs publics ! »

« J'espère
que
les éditeurs
neutraliseront
la hausse. »

Xavier Moni

« Il nous
faudra une à
deux personnes
pendant
6 semaines pour
saisir les
hausse de prix. »

« Un gros travail sur les bases »

HÉLÈNE DE LA PORTALIÈRE (DIRECTRICE COMMERCIALE DE LA SODIS)

« Nous n'effectuerons aucun changement de prix dans nos locaux, tout simplement parce que les livres ne nous appartiennent pas. En revanche, nous allons avoir un gros travail de mise à jour de notre base articles qui compte 120 000 références actives. Il nous faudra sans doute une à deux personnes à temps plein pendant un mois et demi pour saisir les hausses de prix. »

« L'exemption à tout prix »

MICHEL GOUJON (DIRECTEUR DU LIVRE D'ACTISSIA, EX-DIRECTGROUP FRANCE)

« Je n'envisage qu'un scénario : celui d'une exemption de la filière livre. Ne pas le faire reviendrait à nier 30 ans d'exception culturelle et admettre que le livre n'est pas un produit de première nécessité. Nous devons convaincre les pouvoirs publics de la nécessité de cette exemption sans craindre d'être perçus comme corporatistes et non-citoyens. Notre combat est légitime car il y va de notre survie. Si la hausse de TVA n'est pas répercutée sur les prix de vente, les libraires assisteront à l'écrasement de leurs marges ; et si elle est répercutée, c'est leurs ventes qui risquent de s'écrouler encore davantage. »

« Notre
combat
est légitime
car il y va de
notre
survie. »

« Hausse de la remise, pas des prix »

CLAUDE TARRÈNE (DIRECTEUR COMMERCIAL, LE DILETTANTE)

« En tant que diffuseur du Dilettante, je vais passer mon mois de décembre à augmenter les remises commerciales de tous les libraires inscrits à notre office et qui suivent bien nos publications, d'un point et demi à deux points, jusqu'à 40 %. Mais nous n'allons pas augmenter le prix de nos livres anciens ou nouveaux. »

« Une variation de quelques centimes peut compter »

PIERRE-JEAN DORIEL (DIRECTEUR MARKETING, GROUPE FLAMMARION)

« Bien sûr qu'il y a des lecteurs attentifs à une variation de quelques centimes sur le prix d'un livre ! C'est évident chez les jeunes, où le livre est attaqué par Internet, la vidéo à la demande, les jeux. C'est pourquoi nous ne pratiquons plus de hausse globale chez J'ai lu depuis 2007, et que nous travaillons les tarifs livre par livre. »

OLIVIER DION

/// *menacées de fermeture* », affirmait le SLF dans une lettre ouverte publiée le 9 novembre. La non-répercussion de la hausse de TVA toucherait aussi les auteurs, dont les droits sont calculés sur le prix hors taxes, ainsi que s'en inquiète la Société des gens de lettres (SGDL).

3 Les éditeurs répercutent la hausse de façon variable, en fonction des types de livres

C'est le scénario le plus probable, et le plus complexe. Hachette Livre et Gallimard indiquaient dès la semaine dernière qu'ils décideraient de modifier ou pas le prix TTC au cas par cas. Editis est sur la même ligne, tout comme Flammarion, et en fait tous les éditeurs estiment que leurs lecteurs sont très sensibles à la moindre variation de prix, et notamment aux « seuils psychologiques ».

Remettant en cause cette notion qu'il juge inutile pour la plupart des livres, « hormis trois ou quatre collections comme les Folio et les Librio à 2 euros », Matthieu de Montchalin invite les éditeurs à prendre leurs responsabilités. Ce que le groupe Flammarion a décidé pour sa filiale poche J'ai lu : « Cette hausse tombe au plus mauvais moment pour les campagnes des éditeurs de poche du début de l'année : nous ne pourrions pas augmenter les prix ni resticker les livres, et encore moins laisser les libraires supporter les conséquences de cette hausse. Nous la prendrons donc à notre charge sur ces opérations », déclare Pierre-Jean Doriol, directeur du marketing du groupe Flammarion.

Car, en poche, les éditeurs doivent aussi négocier avec les centrales d'achat de la grande distribution, assurément pas du genre à laisser fi-

ler une partie de leur marge sans réagir. La non-répercussion de la hausse assortie de la préservation des bonnes relations avec les libraires se traduira de fait par une augmentation du taux de remise, comme l'a programmée Le Dilettante. Le poche, la littérature sentimentale, le pratique, dont les prix sont très marketés, seront les secteurs où la hausse ne sera pas répercutée, ou seulement en partie avec des calculs au centime près. Chez Marabout, qui s'est imposé avec ses petits prix (17 titres dans les 50 meilleures ventes du rayon cuisine), il sera délicat d'abandonner les 3,50 euros ou 4,95 euros de certaines collections. En fiction, la ligne de démarcation distinguera la littérature de genre (historique, sentimental, fantasy, bit-lit, chick-lit) des œuvres dont les lecteurs sont supposés moins sensibles au prix : « *En littérature étrangère, y compris en poche, nous aurons un peu plus de marge de manœuvre* », prévoit Pierre-Jean Doriol.

Dans cet ensemble de situations variées, la péregrination sera bien sûr difficile à contrôler, pour les éditeurs comme pour les libraires. « *Nous faisons des simulations, pour vérifier ce que ça coûtera, et à qui* », explique Pierre Dutilleul. Idem chez Flammarion, qui voit en ce moment les conséquences financières pour le groupe.

4 Comment transmettre un million de nouveaux prix ?

Tout à leurs calculs, les éditeurs veulent utiliser le temps dont ils disposent encore. « *Nous sommes pressés par tout le monde de répondre rapidement, mais nous avons encore quelques jours, jusqu'à début décembre* », estime le groupe Editis. Pour Vincent Marty, le plus tôt sera le mieux : « *Nous avons immédiatement alerté les distribu-*

UN DÉPUTÉ CONTRE LA CUISINE BUDGÉTAIRE

« Le gouvernement français considère les biens et les services culturels comme des biens culinaires », déclarait Marcel Rogemont au lendemain de l'annonce du nouveau taux de TVA à 7 %, qui frappe la restauration, et le livre, entre autres biens et services jusqu'alors taxés à 5,5 %. Solidement implanté en Bretagne, à Rennes, le député socialiste de la 3^e circonscription d'Ille-et-Vilaine est vite monté au créneau, poursuivant son combat pour le livre. Vice-président de la commission des affaires culturelles à l'Assemblée nationale, il suit de près tout ce qui concerne la vie de l'édition et de la librairie. Il a activement participé aux débats de la récente loi sur le prix du livre numérique : 22 interventions en séance selon Nosedéputés.fr, sans parler du travail en commission. Avec Patrick Bloche, député PS et maire d'arrondissement de Paris, ce sont les deux élus les plus impliqués sur le sujet après Hervé Gaymard, rapporteur de la loi. Dans ses amendements, Marcel Rogemont a surtout



Marcel Rogemont, PS.

défendu les droits numériques des auteurs. Il s'était aussi bien investi dans les débats sur les délais de paiement. Aujourd'hui, la discipline gouvernementale et majoritaire

empêche Hervé Gaymard de défendre une exception à cette hausse pour la culture en général et le livre en particulier, et un boulevard s'ouvre donc à l'Assemblée pour le député rennais. Le jour même de l'annonce du plan de rigueur, il se disait prêt à porter les amendements que les représentants du secteur pourraient lui suggérer. Et dans la perspective d'un changement de majorité en mai prochain, la présidence de la commission culture pourrait naturellement couronner le travail de cet actif vice-président. ○



teurs sur les délais : il faut mettre à jour une base d'un million de références », souligne le directeur général de la plateforme de transmission de commandes des libraires. Les éditeurs ou leurs distributeurs sont supposés y entrer eux-mêmes leurs données, mais il faudra ensuite les transmettre dans les bases des revendeurs. « Nous transférons en moyenne des paquets quotidiens de 6 000 à 8 000 références, et au maximum de 20 000 à 30 000 références. À ce rythme, il faudrait plusieurs semaines à partir du 1^{er} janvier pour la mise à jour des bases des librairies. » Quant à la mise en place d'un taux différencié, même temporaire, il n'est pas jugé très réaliste en raison des coûts de développement que cela supposerait dans les SSII qui maintiennent les logiciels de gestion.

5 Et si le livre échappait à la hausse ?

Une mobilisation importante laisse espérer au monde du livre une exception par rapport au régime commun. Le SNE, qui a immédiatement demandé à être reçu par le Premier ministre, n'avait toutefois pas reçu de réponse à la mi-novembre. Ayant en tête l'exemption obtenue en 2010 à la loi sur la réduction des délais de paiement, les libraires s'organisent pour faire front commun. Un lobbying se met en place, notamment via le SLF et le Syndicat des distributeurs de loisirs culturels (SDLC). Des courriers ont récemment été adressés au ministre de l'Économie et du Budget ainsi qu'au ministre de la Culture pour expliquer les spécificités du secteur du livre. « Il sera impossible d'appliquer dès le 1^{er} janvier la mesure telle qu'elle est formulée à ce jour », insiste Guillaume Husson. Pour le moment, le gouvernement affiche une ligne encore ferme : « Personne ne sera exempté », affirme Valérie Pécresse, ministre du Budget, dans une in-

terview à *Direct Matin*, le 16 novembre. « Pour l'édition, nous livrons un combat avec la Commission européenne pour que la TVA sur le livre numérique passe à 7 % et non plus à 19,6 %. L'enjeu me semble plus important que d'augmenter légèrement la TVA sur le livre papier de 5,5 à 7 % ».

La détermination du gouvernement se mesurera lors du vote de la loi de finances rectificative, qui doit entériner les mesures annoncées la semaine dernière. Les débats démarreront à l'Assemblée nationale en séance plénière le 28 novembre, et les discussions en commission devraient s'ouvrir le 22 ou 23 novembre. Les représentants de la chaîne du livre ont donc peu de temps pour proposer des amendements aux députés de l'opposition, qui se disent de toute façon prêts à les défendre. Au Sénat, où la gauche est maintenant majoritaire, le calendrier n'était pas encore connu lors de notre bouclage. Mais l'ultime discussion, en commission mixte paritaire entre les deux assemblées, est programmée pour le 22 décembre.

6 Une goutte d'eau pour la dette

Pour le moment, personne ne dispose d'une indication fiable sur le produit de la TVA sur le livre. Au ministère des Finances, c'est le bureau D2 de la sous-direction Fiscalité des transactions qui disposerait de cette information, mais évidemment personne ne répond – du moins à la presse. Les parlementaires de la gauche au Sénat sont aussi à la recherche du chiffre, pour étayer leur argumentaire. À ce jour, la seule estimation remonte à 2007, dans une note de bas de page d'un *Rapport sur la chaîne du livre*, auquel participait pourtant un inspecteur général des finances. C'est à partir de cette évaluation grossière que le 1,5 % de TVA a été actualisé à 60 millions d'euros. ●

« Il nous faudra plusieurs semaines. »



Vincent Marty

« Transmettre les nouveaux prix via un serveur FTP »

VINCENT MARTY (DIRECTEUR GÉNÉRAL, DILICOM)

« Au rythme habituel, il nous faudrait plusieurs semaines pour transmettre aux bases des libraires les tarifs d'un million de références. Pour gagner du temps, on peut envisager de mettre à disposition un fichier Excel qui ne contiendrait que les nouveaux prix, via un serveur FTP. »

« Evaluer ce que ça coûte, et à qui »

PIERRE DUTILLEUL (DIRECTEUR DÉLÉGUÉ, ÉDITIS)



Pierre Dutilleul

« Les conséquences d'une hausse peuvent être très inégales d'une maison à l'autre, nous faisons des simulations pour voir ce que ça coûte et à qui. D'autre part, le livre n'est peut-être pas un bien de première nécessité, mais il est indispensable. »

« Une banderole pour sensibiliser les habitants du 11^e arrondissement »

PATRICK BLOCHE (DÉPUTÉ, MAIRE DU 11^e ARRONDISSEMENT)

« Si elle devait être appliquée, cette mesure pourrait fragiliser le réseau des librairies indépendantes, particulièrement nombreuses dans le 11^e arrondissement. C'est pourquoi, en tant que maire d'arrondissement, j'ai pris l'initiative d'apposer au fronton de la mairie une banderole pour sensibiliser les habitants, très attachés au réseau de proximité des librairies indépendantes. »

« Frapper le livre à la caisse pour renflouer la finance »

FRANCIS COMBES (PRÉSIDENT DU SALON L'AUTRE LIVRE)

« Cette façon de frapper le livre à la caisse, pour renflouer la finance, nous en dit long sur l'attitude des dirigeants actuels à l'égard de la culture et de l'éducation, dont on nous dit par ailleurs que c'est une priorité. De plus, nous apprenons que, dans le même temps, le gouvernement maintient par contre un taux réduit pour le livre numérique ! De qui se moque-t-on ? »

« Pas d'exception »

VALÉRIE PÉCRESSÉ (MINISTRE DU BUDGET)

« Il n'est pas possible d'envisager des exceptions. Pour l'édition, nous livrons un combat avec la Commission européenne pour que la TVA sur le livre numérique passe à 7 % et non plus à 19,6 %. L'enjeu me semble plus important que d'augmenter légèrement la TVA sur le livre papier de 5,5 à 7 % ».

Lire aussi les réactions de François Hollande, Serge Guérin et Julien Dray, ainsi que les communications du SLF, du SDLC et de la SGDL sur

LIVRESHEBDO.fr